

Rythmes scolaires contestés: 23 maires du Val de Marne en appellent au Premier Ministre

Vingt-trois maires du Val-de-Marne appartenant à la droite et au centre demandent au Premier ministre de suspendre la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Ils demandent par ailleurs d'ouvrir une «réelle concertation» avec l'Association des maires de France, et de garantir aux communes, «dans le respect des dispositions constitutionnelles sur l'autonomie des collectivités territoriales», la «compensation intégrale» des charges que l'Etat a décidé, au travers de cette réforme, de leur transférer. Faute de quoi, expliquent les 23 maires du Val-de-Marne (sur les 47 du département), «ils se réservent le droit de ne pas mettre en œuvre cette réforme lors de la rentrée 2014.» Les signataires font d'abord valoir que toutes les communes du Val-de-Marne, quelle que soit la couleur politique de leur maire, ont décidé «sans se concerter» de reporter à la rentrée 2014 la mise en œuvre de cette réforme. Les 23 maires estiment avoir bien fait : «Les exemples donnés par des villes – Paris en tête – qui ont appliqué cette réforme dès la rentrée 2013, montrent que cette précipitation était irresponsable.»

Dans leur texte, les 23 maires soulignent que de «très nombreuses difficultés» ne pourront être résolues d'ici la prochaine rentrée scolaire. Les maires y voient plusieurs «impossibilités» : impossibilité de recruter en nombre suffisant des animateurs diplômés pour encadrer les nouvelles activités; impossibilité de trouver, dans de très nombreuses villes, les locaux susceptibles d'accueillir les enfants; impossibilité de prendre en charge sur le budget communal les dépenses générées par ces nouvelles activités. Les maires refusent d'être enfermés dans une alternative qu'ils jugent absurde : soit, «augmenter considérablement» les impôts locaux pour payer cette nouvelle «taxe Peillon» et offrir des activités convenables, soit en proposer au rabais, ce qui serait «inacceptable pour les familles».

Maires signataires de l'appel, en commençant par les parlementaires et les anciens parlementaires : Christian Cambon, maire de Saint-Maurice, Michel Herbillon, maire de Maisons-Alfort, Gilles Carrez, maire du Perreux-sur-Marne, Jacques-Alain Benisti, maire de

Villiers-sur-Marne, Patrick Beaudouin, maire de Saint-Mandé, Didier Gonzales, maire de Villeneuve-le-Roi, Jean-Jacques Jegou, maire du Plessis-Trévise, Henri Plagnol, maire de Saint-Maur-des-Fossés, Richard Dell'Agnola, maire de Thiais, Olivier Dosne, maire de Joinville-le-Pont, Jean-Pierre Spilbauer, maire de Bry-sur-Marne, Marie-Carole Ciuntu, maire de Sucy-en-Brie, Jean-Marie Brétillon, maire de Charenton-le-Pont, Laurent Lafon, maire de Vincennes, Jean-Claude Gendronneau, maire de Santeny, Guy Le Doeuff, maire d'Ormesson-sur-Marne, Georges Urlacher, maire de Périgny-sur-Yerres, Bernard Haemmerlé, maire de Chennevières-

sur-Marne, Jean-Claude Perrault, maire de Mandres-les-Roses, Alain Josse, maire de Marolles-en-Brie, Jacques JP Martin, maire de Nogent-sur-Marne, Raymond Charresson, maire de Rungis, Daniel Wappler, maire de Villecresnes.

Rythmes scolaires. Aux 23 maires de la droite et du centre qui en appellent à M. Ayrault et demandent la suspension de la réforme des rythmes scolaires (voir par ailleurs), il faut ajouter deux élus – qui ne sont pas maires – mais qui sont parlementaires du département et s'associent à la démarche. Il s'agit de la sénatrice (UMP) Catherine Procaccia et du député (UMP) Sylvain Berrios.

La FCPE 94 souhaite une révision du décret Peillon

A l'occasion des récents mouvements de grève dans le premier degré, la FCPE 94 demande de son côté au gouvernement de «suspendre l'application» du décret Peillon. L'association des parents d'élèves appelle à ce que soit engagée, «sous l'autorité» du ministère de l'Éducation nationale, une «large consultation», «qui a fait défaut», avec toutes les parties : gouvernement, collectivités locales, enseignants et parents d'élèves. But : que soit «revu» ce décret à partir d'une remise à plat de la question des rythmes scolaires. La FCPE 94 considère que cette réforme doit porter un projet global relevant de l'Éducation Nationale. Ce projet, selon les parents de la FCPE 94, doit «inclure et valoriser l'enseignement de toutes les matières y compris linguistiques, techniques (informatique), sportives, artistiques et culturelles» et «prendre en charge la difficulté scolaire». Ce projet doit, d'autre part, «garantir le caractère obligatoire pour tous les élèves et l'inclure dans le temps scolaire» et, enfin, «assurer la gratuité par un financement national à la hauteur de ces ambitions». Ce «projet global» suppose une réorganisation des rythmes scolaires sur toute l'année, «tenant en compte les besoins de l'enfant et non ceux des lobbies» et une semaine de quatre jours et demi avec 26h d'enseignement et de préférence l'école le samedi matin.

Le "ras-le-bol fiscal" frappe aussi le Paris de Delanoë

«Le gouvernement a aujourd'hui l'intention de créer un nouveau fonds alimenté par la fiscalité pesant sur les transactions immobilières. C'est le 6ème fonds auquel Paris devrait contribuer alors même qu'il existe déjà un fonds de péréquation efficace assis sur cette recette... Ce nouveau projet soutenu par le gouvernement ne peut recueillir mon accord. Le marché immobilier est fragile et la pression fiscale qui s'exerce sur les Parisiens va aussi toucher ses limites. Au nom des Parisiens, je demande solennellement au Premier ministre de respecter les engagements pris». Cette diatribe est signée Bertrand Delanoë. Dans un communiqué hier, le maire de Paris a ainsi exprimé son "ras le bol fiscal" quant aux taxations projetées

sur les droits de mutation alors que «Paris continue en parallèle à faire preuve d'une solidarité avec les autres collectivités unique en France: en 2014, la collectivité parisienne contribuera à plus de 5 fonds soutenant les villes et départements les plus fragiles pour un montant estimé aujourd'hui à 364 M€. L'effort parisien augmentera ainsi de 62 M€ l'année prochaine. Il aura été multiplié par 4 en 4 ans», a-t-il ajouté.

Standard & Poors : Après avoir abaissé la note de la France, Standard & Poors a mécaniquement baissé celle de Paris et de la région Ile-de-France de AA+ à AA. Ces collectivités, dont les finances sont liées à celles de l'Etat, ne pouvant avoir une note supérieure à lui.